**Motion concernant le fonds social du collège F. Dolto :**

L'examen du budget du collège F. Dolto révèle une insuffisante dotation concernant le fonds social alors que la situation sociale des élèves et de leurs familles imposerait au contraire qu'une aide particulière leur soit apportée par ce biais.

Le collège F. Dolto abrite une classe d’accueil (UPE2A) qui compte actuellement treize élèves dont beaucoup ne bénéficient pas d’une situation économique et sociale stable. Ceci pourrait nuire à leur bonne intégration dans le dispositif scolaire ainsi que dans la société française plus largement.

De plus, le collège participe régulièrement au dispositif relais mis en place dans le secteur afin de permettre à certains élèves de retrouver un parcours scolaire plus stable. Ce dispositif oblige parfois à prendre en charge les frais de demi-pension des élèves concernés et à puiser dans un fonds social déjà insuffisant pour le reste des actions.

Le conseil d'administration alerte donc le rectorat sur l'impact négatif que pourrait avoir une trop faible dotation du fonds social. La suppression de toute compensation au handicap économique constituerait en effet une atteinte à l’égalité républicaine.